

Je prépare mon projet de transmission

Public cible

Agriculteur.rice s'approchant de la retraite

Objectifs

* clarifier son projet de transmission sur les aspects administratifs, juridiques, fiscaux * calculer la valeur de sa ferme et ses besoins à la retraite * savoir présenter sa ferme à un repreneur et identifier les aspects négociables ou non dans la transmission

Enjeux

Si la date effective de la transmission n'est pas pour demain il est quand même nécessaire de l'anticiper. C'est pourquoi la formation s'adaptera en fonction des attentes de chaque stagiaire, de l'état de leurs connaissances et de l'avancement de la transmission de leur ferme. Chaque stagiaire sera invité à prendre du recul par rapport à sa situation et clarifier ses idées (savoir « par quel bout » prendre les choses) afin de se questionner sur les représentations de sa ferme et les enjeux de sa transmission. On travaillera conjointement les outils nécessaires pour la transmission d'une ferme : compréhension de la retraite agricole, modes d'évaluation de la valeur de sa ferme. On travaillera enfin sur les outils, les démarches et les éléments-clés pour choisir un repreneur et établir une relation de confiance.

Pré-requis

Aucun pré-requis nécessaire

Contenu

J1 : Faire le point sur son parcours et sur l'avancement de son projet de cession d'activité agricole /comprendre les différentes étapes de la transmission agricole et prendre du recul par rapport à ses appréhensions
J2 : Connaître et s'approprier les différentes modalités juridiques, les aspects réglementaires d'une transmission / comprendre les différents moyens de transmettre le foncier
J3 : Comprendre la nouvelle génération agricole pour se préparer à la rencontre /identifier les facteurs de réussite dans la transmission dans ou hors du cadre familial
J4 : Construire son projet retraite : évaluer ses besoins pour vivre, estimer ses ressources / questionner les aspects économiques de la transmission, apprendre à évaluer la valeur économique de sa ferme avec le CER Cantal
J5 : Présenter son projet de transmission et construire son plan d'actions

Modalité d'enseignement

présentiel

Méthodes et moyens pédagogiques

Alternance d'apports, de mise en pratique sur les projets des participants et de temps d'échange où la participation des stagiaires est valorisée. Apports de formateurs experts : notaire, CER Cantal, Terre de Liens, MSA

Modalités d'évaluation des acquis

Les capacités acquises par les stagiaires seront évaluées au travers d'un bilan oral réalisé à la fin du stage. Une grille d'auto-évaluation des acquis sera également délivrée aux stagiaires à l'issue de la formation

Nom et numéro de déclaration d'activité de l'OF

ARDEAR AURA
N°OF : 82420117742

Références qualités

qualicert

Dates, lieux et intervenants

04 oct 2023 09:30 - 17:30	15000	Lucie Rey, Cant'ADEAR
20 oct 2023 09:30 - 17:30	15000	Terre de Liens Auvergne Chambre départementale des notaires du Cantal
15 nov 2023 09:30 - 17:30	15000	Brigitte Chizelle, cabinet Autrement Dit
07 déc 2023 09:30 - 17:30	15000	MSA Cantal CER Cantal
20 déc 2023 09:30 - 17:30	15000	Lucie Rey, Cant'ADEAR

Infos complémentaires



Durée de la formation 5 jour(s)
Date limite d'inscription 02/10/2023

Tarifs

gratuit pour les agriculteurs éligibles
VIVEA
Adhésion à la Cant'ADEAR demandée

Plus de renseignements

Lucie Rey
lucie.rey@cantadear.fr
Cant'ADEAR

Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles situations de handicap, temporaires ou permanentes. Merci de nous contacter afin d'étudier ensemble les possibilités d'adaptation.

Taux de satisfaction : %

Repas partagé le midi : merci d'amener un petit quelque chose / covoiturage proposé



Modalités d'accès : La formation se déroulera en Chataigneraie, les lieux varieront et seront choisis au plus proche des fermes des participants



Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Courriel _____

Téléphone _____

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à
CantADEAR
8 place de la Paix
15000 Aurillac

Financer sa formation

Le crédit d'impôt formation

Les entreprises imposées d'après leur bénéfice réel peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt calculé sur les dépenses engagées pour la formation de leurs dirigeants. Le montant du crédit déductible des impôts correspond au total des heures passées en formation, au titre d'une année civile, multiplié par le taux horaire du SMIC dans la limite de 40h/année civile/entreprise.

Pour en bénéficier : lors de votre déclaration d'impôts, renseigner la déclaration spéciale

(formulaire 2079-FCE-SD téléchargeable sur www.impots.gouv.fr) et reporter le montant de crédit d'impôt sur l'imprimé de la déclaration. Déposer cette déclaration à la direction générale des impôts. L'attestation de présence remise par l'association en fin de formation est à conserver, elle vous servira de pièce justificative.

Le service de remplacement

La participation à des formations vous donne droit au service de remplacement et à une aide diminuant le coût de la journée de remplacement. Pour cela, il faut être adhérent au service de remplacement et être remplacé dans les trois mois qui suivent l'absence. L'attestation de présence à la formation vous servira de pièce justificative.

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))